



Strasbourg, le 21 FEV. 2018

Rectorat

Division des Personnels
d'Administration et
d'Encadrement

Service des personnels
d'inspection, de direction,
d'orientation, d'éducation et de
surveillance

Affaire suivie par
Isabelle Schmitt
Téléphone
03 88 23 35 11
Mél.
ce.drh
@ac-strasbourg.fr

Référence :
DPAE1/JJB/Liste d'aptitude Pers
Dir classe normale 2018

Adresse des bureaux
27 boulevard Poincaré
67000 Strasbourg

Adresse postale
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

La Rectrice

à

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique
des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin

Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale du Bas-Rhin

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
public de second degré

Monsieur le directeur de l'école régionale de
l'enseignement adapté

Monsieur le directeur de l'école régionale du premier
degré

Objet : Liste d'aptitude pour l'accès au grade de personnel de direction de classe
normale - année 2018.

Réf : Note de service en cours de publication au BO.

J'attire votre attention sur les modalités d'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade
de personnel de direction de classe normale au titre de l'année 2018. Ce grade permet
d'occuper un emploi de direction dans le second degré.

Les candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude doivent remplir l'une des deux conditions
suivantes :

a) soit :

- être fonctionnaire titulaire appartenant à un corps de catégorie A de personnels
enseignants, de psychologues de l'éducation nationale, d'éducation, ou de la filière
administrative relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et dont l'indice
terminal culmine au moins à la hors échelle A ;
- et justifier de dix années de services en qualité de fonctionnaire titulaire dans un ou
plusieurs des corps susmentionnés et avoir exercé à temps plein, en position
d'activité ou de détachement, des fonctions de direction dans un établissement
d'enseignement ou de formation pendant vingt mois au moins, de façon continue ou
discontinue, au cours des cinq dernières années scolaires.

b) soit :

- avoir exercé à temps plein des fonctions de directeur adjoint chargé de SEGPA, de
directeur d'établissement spécialisé ou de directeur d'école du premier degré ;
- et justifier de cinq ans de services dans ces fonctions en qualité de fonctionnaire
titulaire.

Les conditions de service sont appréciées au 1^{er} septembre 2018.

La plupart des personnels recrutés par liste d'aptitude se verront confier des fonctions d'adjoint au chef d'établissement (proviseur-adjoint de lycée ou de lycée professionnel, principal-adjoint de collège) ou de directeur d'EREA ou d'ERPD s'ils sont titulaires du DDEEAS et s'ils en formulent la demande.

Les affectations sont proposées prioritairement dans les académies déficitaires. Afin d'augmenter les chances d'obtenir satisfaction, les candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude doivent formuler des vœux portant sur les académies les plus larges possibles.

Les candidats doivent simultanément :

- s'inscrire sur le portail agent dans SIRHEN via ARENA
- demander un dossier de candidature dans les meilleurs délais au bureau DPAE 1 en téléphonant au 03.88.23.35.12 ou 03.88.23.35.11.

Le dossier de candidature devra être complété et retourné **pour le 06 mars 2018, délai de rigueur** par le candidat au cabinet de l'inspecteur d'académie du département d'affectation accompagné de la fiche informatique individuelle de synthèse ou d'un état de services qui sont à demander au bureau gestionnaire du corps d'appartenance.

L'ensemble des dossiers de candidature sera ensuite transmis pour le 19 mars 2018 au bureau DPAE1 par les inspecteurs d'académie qui proposeront un avis sur chaque dossier après un entretien avec l'intéressé.

Les candidats recrutés par voie d'inscription sur la liste d'aptitude sont nommés en qualité de stagiaires et placés en position de détachement dans le corps des personnels de direction pour la durée de ce stage.

Je vous prie d'assurer la diffusion de la présente circulaire auprès des personnels concernés et placés sous votre autorité.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire général adjoint,
Directeur des ressources humaines



Jean-Pierre Laurent